



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question au Gouvernement n° 22

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Bruno Le Roux.

M. Bruno Le Roux. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

La sécurité de nos concitoyennes et de nos concitoyens est un droit et je souhaiterais, avant de formuler ma question, rendre un hommage particulier à ceux qui, policiers ou gendarmes, ont la difficile mission d'assurer cette tâche. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) Elle est d'autant plus difficile qu'ils ont le sentiment d'avoir été délaissés depuis maintenant quatre années. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

Aux inégalités qui existent dans la société s'est ajoutée une inégalité supplémentaire: l'inégalité devant la sécurité. C'est souvent dans les zones les plus difficiles que se concentrent les problèmes de sécurité, et ceux-ci n'ont pas été réglés ces dernières années. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

M. Jean-Luc Reitzer. Ben voyons ! D'un côté les bons, de l'autre les méchants !

M. Bruno Le Roux. Le Premier ministre a, dans sa déclaration de politique générale, défini quelques orientations: redéploiement d'effectifs, création de 35 000 emplois.

Monsieur le ministre, la sécurité de proximité est pour nous une priorité. Elle est le socle sur lequel nous pourrions par la suite appuyer, dans les quartiers concernés, de véritables politiques. Nous souhaitons connaître vos orientations et vos projets quant à la mise en oeuvre, dans les quartiers, d'un véritable service public destiné à assurer la sécurité. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, pour une courte réponse.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, vous avez eu raison de rappeler que la sécurité est un droit. C'est même le premier des droits car la sécurité permet l'exercice de toutes les libertés. C'est parce que nous ne voulons pas d'une sécurité à deux vitesses, l'une pour les beaux quartiers, l'autre pour les banlieues pauvres, ... (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

M. Jean-Pierre Brard. Très bien !

M. le ministre de l'intérieur. ... que le Premier ministre a annoncé dans sa déclaration de politique générale la création de 35 000 emplois affectés à la sécurité de proximité.

Nous nous sommes mis au travail dès le 19 juin pour définir le profil de ces emplois. Quelques principes simples doivent en effet être posés.

D'abord, il s'agit essentiellement de tâches de prévention. Une sélection reposant sur des critères d'aptitude physique, intellectuelle, morale est nécessaire. Il faut une motivation et une moralité car il s'agit de veiller à la sécurité de nos concitoyens.

La sélection doit être d'autant plus rigoureuse que les jeunes concernés seront associés de plus près aux

activités de maintien de l'ordre, aux activités de la police.

M. Francis Delattre. Des CRS !

M. le ministre de l'intérieur. Il faudra les former et assurer leur carrière en leur permettant de se préparer aux concours de la police, de se préparer aux métiers de la sécurité.

Ils seront associés à l'action de la police pour tout ce qui ne concerne pas directement la police judiciaire ou le maintien de l'ordre. Mais on peut imaginer qu'ils interviendront sur la voie publique, en matière de circulation routière, par exemple.

M. Renaud Muselier. Ce seront des agents d'ambiance !

M. le ministre de l'intérieur. Il conviendra également de faire en sorte que ces jeunes puissent être utiles dans la sécurisation, par exemple des abords des établissements scolaires (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste), des parkings et des centres commerciaux. Ils devront pouvoir prolonger l'action de la police dans tous ces domaines très importants, en particulier - M. Allègre s'en est ouvert à moi - en ce qui concerne la lutte contre la violence aux abords des établissements scolaires.

Dès lors que les tâches, les missions, les profils auront été définis, il faudra...

M. Jean-Pierre Delalande. Les payer ! Comment fera-t-on ?

M. le ministre de l'intérieur. ... associer les collectivités locales et, le cas échéant, les entreprises publiques, comme la RATP ou la SNCF. Il faudra également associer les établissements scolaires et, bien entendu, les services de l'Etat. Ce sera l'objet des contrats locaux de sécurité dont M. le Premier ministre et moi-même avons entretenu hier Mmes et MM. les préfets.

Je conclurai en disant que le recrutement de ces 35 000 jeunes affectés à des tâches de sécurité permettra de resserrer les liens entre la police nationale et la jeunesse. Cette action s'intégrera pleinement dans la tâche de refondation républicaine de la France. («Très bien !» et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Données clés

Auteur : [M. Bruno Le Roux](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 22

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 1997, page 2908

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 juin 1997